

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2023**

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire de Séance.

L'équilibre général du budget primitif 2023 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	7 852 350	Réelles	8 554 980
D'ordre	854 941	D'ordre	152 311
TOTAL	8 707 291	TOTAL	8 707 291

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	5 793 348	Réelles	5 090 718
D'ordre	252 311	D'ordre	954 941
TOTAL	6 045 659	TOTAL	6 045 659

Les recettes et dépenses d'ordre correspondent :

- à l'amortissement des biens de la collectivité (dépenses de fonctionnement/recettes d'investissement),
- à l'amortissement des subventions obtenues pour l'acquisition de biens (dépenses d'investissement/recettes de fonctionnement),
- à des opérations d'intégration au sein de la section d'investissement (dépenses d'investissement/recettes d'investissement).

A la différence des opérations réelles, ces opérations ne se traduisent par aucun mouvement de trésorerie.

Il est proposé de voter le budget 2023 :

- par nature avec présentation fonctionnelle,
- par chapitre globalisé.

Les opérations réelles se déclinent ainsi par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2023 €	POUR MEMOIRE BP 2022 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2022 (BP + BS + DM) €	EVOLUTION BP2023/BP2022
013 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL	90 000	50 000	87 900	80,00%
70 – PRODUITS DES SERVICES	175 750	193 752	282 302	-9,29%
73 – IMPOTS ET TAXES – FPIC ET FNGIR	119 886	119 866	121 310	0,02%
731 – FISCALITE LOCALE	3 888 960	3 604 923	3 792 291	7,88%
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 034 474	3 990 135	4 063 099	1,11%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	245 910	218 765	252 765	12,41%
Total recettes réelles de fonctionnement	8 554 980	8 177 441	8 599 667	4,62%

Les produits des services correspondent, par exemple, aux participations des familles aux accueils de loisirs, aux ventes de billets dans le cadre de la saison culturelle, aux droits d'inscription à la médiathèque ou à l'école de musique. Les autres produits de gestion courante correspondent principalement à des loyers.

Quelques modifications ont été apportées par rapport aux recettes présentées dans le rapport d'orientation budgétaire : les recettes familles et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils de loisirs ont été réévaluées au vu des déclarations d'activité réelles 2022, les loyers des lots de l'Espace du Cadran ont été calculés sur l'année 2023 en totalité alors qu'initialement, ils n'avaient été calculés que sur 6 mois.

Par ailleurs, en raison du report de Jazz en Ouche en début d'année 2024, les recettes correspondantes ont été retirées (parallèlement, les dépenses ont été supprimées).

Les modalités de calcul de la fiscalité locale (et en particulier les hypothèses retenues pour la revalorisation des bases) ont été détaillées lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

L'état 1259 pour l'année 2023 qui notifie les ressources fiscales prévisionnelles a depuis été transmis à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques. Les recettes fiscales calculées à partir de cet état (dont les bases ne sont que prévisionnelles) sont légèrement supérieures à celles inscrites au budget primitif. Les dotations de l'Etat pour l'année 2023 n'ont en revanche pas encore été communiquées.

Dans les dotations et participations figure le contingent d'aide sociale à hauteur de 435 640 € versé par la Communauté de Communes à la commune. Sa réduction un temps envisagée n'est aujourd'hui plus d'actualité.

2 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2023 €	POUR MEMOIRE BP 2022 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2022 (BP + BS + DM) €	EVOLUTION BP2023/BP2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 461 781	2 155 239	2 290 466	14,22%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 677 600	3 625 658	3 642 320	1,43%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 149 367	1 149 067	1 149 367	0,03%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	407 600	398 925	399 940	2,17%
66 - CHARGES FINANCIERES *	151 002	151 000	161 000	0,00%
67 - CHARGES SPECIFIQUES	5 000	5 000	5 000	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 852 350	7 484 889	7 648 093	4,91%

* Y compris les ICNE : Intérêts Courus non Echus

La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit demeurer un objectif prioritaire et la mise en place d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement pour un meilleur suivi des capacités d'autofinancement de la collectivité jusqu'au terme du mandat doit être poursuivie.

Chapitre 011 - Charges à caractère général - 2 461 781 €

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation de 14,22 % par rapport au budget primitif 2022.

Au terme de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, après avoir constaté que l'épargne nette était négative, il avait été indiqué que des pistes d'économie seraient examinées avant le vote du budget 2023.

Les crédits proposés au chapitre 011 sont donc en diminution de 246 550 € par rapport à ceux estimés précédemment.

Plusieurs corrections ont été apportées aux crédits initiaux, et notamment :

- le report de Jazz en Ouche au début de l'année 2024 se traduit par une diminution des dépenses inscrites à ce chapitre de 101 500 €,
- les dépenses d'électricité ont été recalculées sur la base des tarifs du nouveau marché entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, en retenant des volumes consommés identiques à ceux de 2022, et en y appliquant l'amortisseur électricité, ce qui a permis de réduire de 50 000 € les crédits correspondants, soit une inscription de 500 000 €; les dépenses du réseau chaleur ont été révisées à la baisse en retenant la moyenne des consommations des 2 dernières années uniquement,
- certaines dépenses de communication ont été reportées,
- des animations ont été retirées du budget primitif (Pierres en lumière, patinoire),
- des dépenses annuelles ont été ajustées au vu du réel facturé.

Chapitre 012 - Charges de personnel - 3 677 600 €

Les charges de personnel s'établissent à 3 677 600 €, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à 2022. Cette hausse très modérée prend en compte l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 et son incidence sur le traitement minimum garanti pour les agents rémunérés sur un indice de la fonction publique, ainsi que les avancements d'échelon devant intervenir en 2023 pour les agents titulaires.

Elles se répartissent ainsi :

- Rémunérations brutes chargées du personnel : 3 471 500 €
Les rémunérations des agents permanents se répartissent ainsi :
 - Rémunérations des titulaires : 2 642 737 €,
 - Rémunérations des contractuels : 723 763 € (dont les emplois aidés : 62 016 €).

S'y ajoutent une inscription de 80 000 € pour le recrutement d'animateurs de l'accueil de loisirs du Bois de la Pierre et une enveloppe pour la rémunération d'éventuelles heures supplémentaires (25 000 €) ;

- Mise à disposition de personnel :
 - par la Communauté de Communes (pour le Bois de la Pierre) : 8 000 €,
 - par d'autres organismes : 15 000 € (AAES, service interim du Centre de gestion ...);

- Cotisations pour assurance du personnel (cotisation prévisionnelle 2023 + régularisation 2022) : 146 100 €. Elles ont été ajustées à la baisse au vu des éléments de salaires réels 2022 déclarés à l'assureur ;
- Cotisation au CNAS : 29 000 € (montant identique à 2022) ;
- Enveloppe pour reversement du supplément familial au titre de l'année 2022.

Il convient de mettre en regard de ce montant total les recettes liées au personnel :

- remboursement des frais de personnel par l'assurance en cas d'arrêt de travail : 90 000 €,
- remboursement par l'Etat au titre des emplois aidés : 40 800 €.

Chapitre 014 – Atténuations de produits - 1 149 367 €

Ce chapitre se décompose ainsi :

- attributions de compensation versées à la Communauté de Communes : 1 148 867 €,
- reversement de la taxe de séjour encaissée sur l'aire de camping-cars à la Communauté de Communes : 200 € (le même montant est inscrit en recettes de fonctionnement),
- enveloppe pour dégrèvement jeunes agriculteurs : ces dégrèvements éventuels étant connus en toute fin d'année, il est prudent de prévoir des crédits pour éviter une insuffisance de crédits en fin d'année ne pouvant plus être régularisée par une décision modificative.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante-407 600 €

Ce chapitre se décompose ainsi :

- Indemnités et dépenses concernant les élus (formation ...) : 126 720 € (les indemnités sont celles votées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 décembre 2022),
- Subventions de fonctionnement : 231 400 €
dont :
 - enveloppe annuelle pour les subventions aux associations : 215 000 €,
 - Fondation du patrimoine – Soutien à la restauration du patrimoine privé : 10 000 € (convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2021, sur 3 ans de 2021 à 2023),
 - subventions Team L'Aigle Terre de Jeux 2024 : 2 400 €,
 - subvention dispositif 100 % inclusion : 2 500 € (50 % de la subvention totale),
- Admissions en non-valeur : 2 500 €,
- Contribution obligatoire au SIAPO (syndicat d'assainissement) : 2 900 €,
- Droits SACEM : 37 100 €,

- Dépenses d'informatique « en nuage » : 4 270 €,
- Autres (dont la cotisation au SMICO pour la dématérialisation des conseils municipaux) : 2 710 €.

Chapitre 66 – Charges financières – 151 002 €

En raison du nouvel emprunt de 1 Million d'€ souscrit en 2022 (dont le capital a été appelé courant décembre, donc sans incidence sur les annuités 2022), le montant des intérêts inscrit au chapitre 66 est en légère augmentation en 2023 par rapport à 2022. Une enveloppe de 620 € a été prévue en cas de tirage sur une ligne de trésorerie. Hors intérêts courus non échus, le montant des intérêts inscrits au budget primitif 2023 s'élève à 154 468 € (contre 142 111 € en 2022).

Chapitre 67 – Charges spécifiques – 5 000 €

Ces crédits serviraient, le cas échéant, à annuler des titres émis sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2023 €	POUR MEMOIRE BP 2022 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2022 (BP + BS +DM) €
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	690 340	576 426	586 926
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ETUDES – LOGICIELS)	205 792	190 600	287 080
204 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	102 322	504 822	504 822
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 310	931 341	1 080 326
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	4 050 584	2 544 612	3 377 635
Total dépenses réelles d'investissement	5 793 348	4 747 801	5 836 789

* L'alloué 2022 intègre les restes à réaliser 2021 en dépenses, soit 904 319 €, mais pas le déficit d'investissement reporté.

Les dépenses réelles d'investissement correspondent :

- aux crédits de paiement ouverts en 2023 au titre des autorisations de programme détaillées ci-dessous,
- aux investissements hors autorisations de programme.

1) Crédits de paiement 2023 des autorisations de programme en cours

Le total des crédits de paiement 2023 pour l'ensemble des autorisations de programme en cours à ce jour s'élève à 3 645 006 €.

OBJET	DATE DE CREATION	MONTANT AP INITIAL (en € TTC)	MONTANT AP REVISE (en € TTC)	REALISE JUSQU'EN 2022 (en € TTC)	CP 2023 (en € TTC)	CP 2024 (en € TTC)	CP 2025 (en € TTC)	CP 2026 (en € TTC)
PARTICIPATION ORNE HABITAT								
Dépenses	2015	465 720,00	465 720,00	362 410,00	46 572,00	46 572,00	10 166,00	
Recettes/Autofinancement		465 720,00		362 410,00	46 572,00	46 572,00	10 166,00	
EGLISE SAINT MARTIN – TRAVAUX DE RESTAURATION DU BAS COTE SUD								
Dépenses		1 043 582,00	1 343 409,65	311 273,24	483 000,00	549 136,41		
Recettes			220 373,00					
FCTVA	2020		299 746,00	89 943,97	331 248,00			
Subventions			823 290,65	221 329,27	151 752,00			
Autofinancement/Emprunt								
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EXTERIEURE ET INTERIEURE								
Dépenses		1 163 180,00	1 163 180,00	528 457,96	424 000,00	210 722,00		
Recettes			190 808,00	49 688,00	37 000,00			
FCTVA		190 808,00	190 808,00	49 688,00				
Participation CDC travaux de voirie	2019	82 000,00	43 474,00	43 474,00				
Subventions		176 627,00	161 280,00	51 767,00	76 659,00			
Autofinancement/Emprunt		713 745,00	767 618,00	383 528,96	310 341,00			
CINEMA/SALLE DE SPECTACLE								
Dépenses		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00				
Fonds de concours		410 000,00	1 340 684,00	-	1 340 684,00			
Aménagement des abords	2020							
Recettes			653 748,00	-	653 748,00			
Subventions			1 886 936,00	1 200 000,00	686 936,00			
Autofinancement/Emprunt		1 610 000,00	1 886 936,00	1 200 000,00				

OBJET	DATE DE CREATION	MONTANT AP INITIAL (en € TTC)	MONTANT AP REVISE (en € TTC)	REALISE JUSQU'EN 2022 (en € TTC)	CP 2023 (en € TTC)	CP 2024 (en € TTC)	CP 2025 (en € TTC)	CP 2026 (en € TTC)
PROGRAMME ANRU QUARTIER DE LA MADELEINE								
Dépenses		1 800 000,00	3 360 000,00		285 000,00			
Recettes	2021							
Subventions			1 645 921,00		170 000,00			
Autofinancement/Emprunt		1 800 000,00	1 714 079,00		115 000,00			
DEMOLITION DE LA FRICHE FRENEHARD ET MICHAUX								
Dépenses		1 320 000	330 000,00		330 000,00			
Recettes	2022							
FACTVA		216 532,00						
Subventions		825 000,00						
Autofinancement/Emprunt		278 468,00	330 000,00		330 000,00			
OPAH-RU								
Dépenses	2022	291 250,00		8 000,00	55 750,00	58 000,00	64 500,00	105 000,00
Recettes/Autofinancement		291 250,00		8 000,00	55 750,00	58 000,00	64 500,00	105 000,00
EGLISE SAINT JEAN – RENOVATION DES VOUTES ET DECORS PEINTS								
Dépenses		623 000,00		-	65 000,00	279 000,00	279 000,00	
Recettes	2022							
FACTVA		102 196,00						
Subventions								
Autofinancement/Emprunt		520 804,00			65 000,00	279 000,00	279 000,00	
EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION								
Dépenses		390 000,00	626 346,00	11 346,00	615 000,00			
Recettes	2022							
FACTVA		63 975,00	100 000,00		349 240,00	100 000,00		
Subventions			349 240,00					
Autofinancement/Emprunt		326 025,00	177 106,00	11 346,00	265 760,00	-100 000,00		

Le détail de ces autorisations de programme est le suivant :

Autorisation de programme – Eglise Saint Martin

Les crédits inscrits au budget 2023 correspondent au solde de la tranche ferme, à la tranche optionnelle 1 actualisée et à une partie de la tranche optionnelle 2.

A ce jour, les subventions suivantes ont été obtenues pour ces travaux :

- subvention DSIL de 202 889 € pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1,
- subvention DRAC de 96 857 € pour la tranche ferme et de 81 426 € pour la tranche optionnelle 1,
- subvention du Département de 20 000 € pour chacune des tranches ferme et optionnelle 1.

Des demandes de subventions sont présentées pour la tranche optionnelle 2. Ces subventions ne pourront être inscrites au budget qu'une fois notifiées.

Autorisation de programme – Cinéma/salle de spectacle

Les crédits inscrits au budget 2023 correspondent à la totalité de la dépense d'aménagement des espaces extérieurs, aucune somme n'ayant été appelée par la Communauté de Communes en 2022.

En recettes, une somme de 653 748 € est inscrite, elle correspond à la part des subventions obtenues par la Communauté de Communes revenant à la commune. Dans la mesure où la Communauté de Communes appellera d'un côté les sommes dues et reversera à la commune les subventions lui revenant, il n'est pas possible de compenser les 2.

Autorisation de programme – Programme ANRU/Quartier de la Madeleine

Les crédits inscrits au budget 2023 correspondent à la seule démolition de la résidence des Sapinettes. En recettes, pour la même raison qu'indiquée précédemment, la somme de 170 000 € a été inscrite, elle correspond à la part des subventions sur cette opération revenant à la commune. L'opération d'aménagement des espaces publics commencera en 2023. En principe, aucune somme ne sera facturée par la Communauté de Communes en 2023. Au vu du bilan financier actualisé de cette opération, et de son déroulement prévisible, l'autorisation de programme sera ajustée en conséquence.

Autorisation de programme – Démolition de la friche Frénéhard et Michaux

Les crédits inscrits au budget 2023 correspondent à la somme nette (dépenses – subventions) qui sera facturée par l'EPFN pour les travaux de démolition qu'elle a supportés.

L'EPFN ne distinguera pas dépenses et recettes, ce qui explique la différence avec la présentation retenue lors de l'adoption du budget primitif 2022.

Autorisation de programme - OPAH/RU

Les crédits inscrits au budget 2023 correspondent au montant des aides prévues au titre de l'année 2023 dans la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de la Ville de L'Aigle du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, signée par la commune.

Les années précédentes, le montant d'aides programmé n'a pas été atteint. Dans le cas où en 2023, un rattrapage serait constaté, les crédits de paiement seraient révisés en cours d'année.

Autorisation de programme - Eglise Saint-Jean - Rénovation des voûtes et décors peints

La commune avait déclaré à la DRAC vouloir engager ces travaux en 2022, sous réserve d'obtenir des financements permettant de limiter l'autofinancement de la commune. Depuis, la DRAC, au vu du dossier d'étude de diagnostic des intérieurs de l'église réalisé, a fait part de ses observations et recommandations à prendre en compte pour la finalisation des études, dans le dossier d'autorisation de travaux, le dossier de consultation des entreprises et durant la phase de réalisation du chantier.

Ainsi, en 2023, il est uniquement prévu de recruter un maître d'œuvre qui sera chargé de préciser le projet en y intégrant les remarques de la DRAC. L'autorisation de programme sera révisée au vu des montants actualisés et la phase travaux ne devrait pas commencer avant 2024. La durée de l'autorisation de programme sera adaptée en conséquence.

Autorisation de programme - Extension de la vidéo protection

Initialement fixée à 390 000,00 € TTC, cette autorisation de programme doit être révisée à la fois dans son montant et dans sa durée :

- dans son montant : le montant inscrit en 2023 correspond à l'estimation retenue dans les dossiers de demande de subvention révisée pour tenir compte de l'augmentation des prix constatée depuis le lancement de cette opération ; il sera ajusté le cas échéant une fois l'analyse des offres présentées par les candidats ayant déposé leur candidature, Pour cette opération, 2 subventions ont été obtenues :
 - l'une au titre de la DETR d'un montant de 250 000 € (soit 50,383 % du montant prévisionnel retenu des travaux),
 - l'autre au titre du FIPD d'un montant de 99 240 € (soit 20 % du montant prévisionnel retenu des travaux),

- dans sa durée : l'action financée par le FIPD devra être achevée le 30 décembre 2023 (initialement, cette opération devait se dérouler de 2022 à 2025).

2) Dépenses d'investissement hors autorisations de programme

Les investissements suivants ont été inscrits au budget primitif 2023 :

	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	COÛT TTC (€)
ANIMATIONS PATRIMOINE	BARBECUE + ABRI	4 500
	ACHAT OEUVRES PATRIMOINE	1 000
AMENAGEMENTS URBAINS	RENOUVELLEMENT MOBILIER URBAIN	23 000
	PROTECTION BORNES MARCHE PLACES BOISLANDRY ET EUROPE	2 000
	TOILETTES PUBLIQUES PLACE VERDUN	73 600
	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES SPORTS	488 600
	7 LUMINAIRES QUARTIER BLAIZOT	40 000
	TRANCHEE DRAINANTE HALBOUDET	10 000
	CLOTURE BASSIN DOMAINE DE LA GARENNE	12 000
	CLOTURE + PORTAIL POUR MISE EN SECURITE FOSSE ANCIENS STM	20 000
	REPLACEMENT MOTIFS ILLUMINATIONS NOEL	8 000
	MODIFICATION ALIMENTATION ELECTRIQUE CAMERAS RD POINT MAC DO	2 000
	REFECTION PARKING SPEEDY	16 600
	ABORDS VERDUN - FOURREAU BORNE ELEC MARCHE + MASSIFS	1 400
	ENVELOPPE GLOBALE GROS ENTRETIEN HYDRANTS-EAUX PLUVIALES-CAMERAS VIDEO PROTECTION	30 000
COMMUNICATION	TELEPHONE PORTABLE XIAOMI	600
	TELEVISION HALL D'ACCUEL MAIRIE	500
	BARNUM LOGOTE VILLE DE L'AIGLE	1 500
	COMPLEMENT REFONTE SITE INTERNET	6930
INFORMATIQUE	ENVELOPPE MATERIEL INFORMATIQUE + COPIEURS	30 000
	LICENCES TABLETTES FAST ELUS	1 100
	LOGICIELS DONT BERGER LEVRAULT	26 000
ESPACE DU CADRAN	ETUDE SUR REHABILITATION ESPACE DU CADRAN	20 000
	DERNIERES ACQUISITIONS ESPACE DU CADRAN	10 000
ECOLE DE MUSIQUE	ACHAT D'INSTRUMENTS	5 000
CIMETIERE	ACHAT ET POSE DE COLUMBARIUMS	22 750
	CARRE MILITAIRE RENOVATION 2EME TRANCHE	10 000

	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	COÛT TTC (€)
JEUNESSE	SOLS SOUS PORTIQUES + JEU ENIF + ENCADREMENT	14 000
	INSTALLATION D'UN PORTIQUE POUR LES PETITS PARC ALBERT 1ER	11 000
	AMENAGEMENT PAYSAGER PARC ALBERT 1ER	15 000
	SOLS AIRES DE JEUX (INVEST PLURIANNUEL)	15 000
	CHARIOTS POUR CHAISES SALLE POLYVALENTE BOIS DE LA PIERRE	2 200
	TABLE CHAUDE ET MOTEUR POUR CHAMBRE FROIDE	4 000
MARCHES	MIGRATION GEODP PLACIER V1 VERS V2 - 2 APPAREILS	2 800
	TPE PORTABLE A920 - 2 APPAREILS + HOUSSES + PAPIER	2 500
MEDIATHEQUE	ENVELOPPE POUR REMPLACEMENTS MATERIELS EVENTUELS	10 000
POLICE	SERIGRAPHIE DU PARTNER POLICE	6 000
	EQUIPEMENTS DIVERS POUR NOUVEAUX AGENTS	1 000
SPORTS	GYMNASE PICHOT CHANGEMENT DES LAMES VITREES TRIBUNE	23 000
	GYMNASE PICHOT PASSAGE EN LED SALLE DOJO	12 000
	GYMNASE PICHOT ARMOIRE DE STOCKAGE MATERIEL ASSOCIATIF	1 000
	GYMNASE PICHOT CHANGEMENT DE 3 PAILLASSES TIR A L'ARC TRANCHE 1/2	6 400
	GYMNASE NAPOLEON CHANGEMENT DE 2 PORTES ISSUES DE SECOURS	6 700
	GYMNASE NAPOLEON PASSAGE EN LED TOUTES SALLES	41 250
	3 PAIRES DE POTEAUX DE VOLLEY BALL	3 000
	BUTS POUR TERRAIN HONNEUR FOOTBALL	2 900
	SONORISATION STADE RENE FOISY	9 200
	POUR ENTRETIEN TERRAINS PEIGNE DEFEUTREUR	6 500
	RENOVATION TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL STADE FOISY + 4 FOURREAUX DE BUTS	45 000
	RENOVATION 1 TERRAIN STADE PAUTHONNIER + 4 FOURREAUX DE BUTS	37 000
	BACHE POUR PROTECTION TATAMIS	5 600
	MATERIEL SPORTS VACANCES	1 500
	CONTINUITÉ CHEMINEMENT PMR VERS ENTREE PMR CLUB HOUSE FOOT	3 500
	SUITE EXPERTISE MALFACONS TENNIS TRAVAUX A LA CHARGE DE LA COMMUNE	2 000
	ST MARTIN REMPLACEMENT KITS TIRAGE CHAINES DE CLOCHES	1 300
SECURITE TRAVAUX BATIMENTS PREVENTION	POSE DE STORES DANS BUREAU MAIRIE	700
	RESTAURATION PUIS COMMUNAL DE LA HURLIERE - NON FAIT EN 2022	1 875
	REMISE EN ETAT COUVERTURE BAC ACIER HANGAR AVIONS	100 000
	ESPACE DES TANNEURS REMPLACEMENT PORTE D'ENTREE PORTES DE SECOURS ET ENTREE PMR	7 500
	REMPLACEMENT EXTINCTEURS, BLOCS SECOURS, DESENFUMAGE ET ALARMES TOUS SITES	16 850

	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	COÛT TTC (€)
SECURITE TRAVAUX BATIMENTS PREVENTION	SAINT MARTIN RESTAURATION D'UN VITRAIL VANDALISE	8 000
	ENVELOPPE GLOBALE FAUTEUILS DE BUREAU	5 000
	DALKIA P3 – GROS ENTRETIEN INSTALLATIONS THERMIQUES	36 700
	DALKIA GROS ENTRETIEN HORS CONTRAT P3	30 000
	ENVELOPPE POUR TRAVAUX IMPREVUS SUR BATIMENTS	20 000
SERVICES TECHNIQUES	REMPLACEMENT POMPE DE RELEVAGE SERVICES TECHNIQUES	785
	ESPACES VERTS REMPLACEMENT SOUFFLEUR DE FEUILLES	410
	ESPACES VERTS REMPLACEMENT TAILLE HAIE	590
	ESPACES VERTS REMPLACEMENT TRONCONNEUSE	780
	REMPLACEMENT 1 VEHICULE ESSENCE (MONTANT A AJUSTER SI ELECTRIQUE)	19 300
URBANISME	PLAQUES MAISONS POURSUITE INVESTISSEMENT 2022	10 000
	ETUDE POUR LOTISSEMENT CHAILLOUET	11 082
PARTICIPATION CITOYENNE	ENVELOPPE	30 000
	TOTAL	1 458 002

2 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	PROPOSITION BP 2023 €	POUR MEMOIRE BP 2022 €	POUR MEMOIRE ALLOUE 2022 (BP + BS + DM) €
10 - FCTVA	150 000	456 750	139 750
10 - TAXE D'AMENAGEMENT	5 000	6 000	6 000
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	90 000	8 500	8 500
13 - SUBVENTIONS	1 580 894	950 696	1 784 500
16 - EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 264 824	2 633 303	2 633 303
Total recettes réelles d'investissement	5 090 718	4 055 249	4 572 053

L'alloué 2022 intègre les restes à réaliser 2021 en recettes, soit 685 503,88 €, mais pas l'affectation des résultats 2021.

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles payées en 2022, il est donc sans lien avec les dépenses d'investissement inscrites au budget 2023. L'inscription 2023 est prudente, il est rappelé qu'en 2022, le remboursement du FCTVA avait été très inférieur à la somme estimée au budget primitif, certaines dépenses (et notamment les dépenses de la piste d'athlétisme) n'étant plus éligibles.

Les produits des cessions d'immobilisations correspondent à des ventes de biens.

Les subventions inscrites sont soit celles qui ont été notifiées à la commune, soit celles notifiées à d'autres entités (par exemple la Communauté de Communes) dont une partie doit être reversée à la commune. C'est cette partie qui est inscrite en recettes d'investissement.

Dans le cas où de nouvelles demandes de subventions seraient présentées en 2023, les subventions correspondantes pourraient être intégrées au budget une fois leur notification intervenue.

L'emprunt inscrit ici en recettes a vocation à équilibrer la section d'investissement (d'où l'appellation d'emprunt d'équilibre).

SITUATION FINANCIERE

Plusieurs indicateurs permettent d'apprécier la situation financière de la commune :

- l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement - CAF brute) : cette épargne conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. Il s'agit donc d'une donnée essentielle. Elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette en capital et pour le surplus au financement des dépenses d'investissement. Elle résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'épargne nette : elle résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, l'épargne brute était égale à 462 113 €, et l'épargne nette négative.

Les corrections apportées aux dépenses de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de 702 630 €, qui couvre donc le remboursement de la dette en capital. L'épargne nette devient positive, mais seulement à hauteur de 12 290 €.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élevant à 8 589 523 €, le ratio de désendettement (encours de dette sur épargne brute) est de 12,22 années, en l'absence de nouvel emprunt en 2023.

Ce projet de budget a été présenté à la Commission des Finances le 6 mars 2023.

Vu le décret n° 2014-1746 du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.2224-1, L. 2224-2 et L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Ayant entendu le rapport de présentation de Monsieur l'Adjoint aux Finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE, Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, Mme CLOUARD, M. CAILLOT et Mme LE BLÉVEC),**

- **DÉCIDE D'OPTER pour un vote du budget :**
- Par nature avec présentation fonctionnelle,
 - Par chapitre globalisé,
- **ADOpte, chapitre par chapitre et selon le détail présenté ci-dessus, le budget primitif 2023, arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	7 852 350	Réelles	8 554 980
D'ordre	854 941	D'ordre	152 311
S/Total fonctionnement	8 707 291	S/Total fonctionnement	8 707 291

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	5 793 348	Réelles	5 090 718
D'ordre	252 311	D'ordre	954 941
S/Total investissement	6 045 659	S/Total investissement	6 045 659
TOTAL	14 752 950	TOTAL	14 752 950

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les révisions des autorisations de programmes détaillées ci-dessus, tant dans leur montant, leur durée que dans la répartition des crédits de paiement associés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE